

S N C F

Service des Contremineurs

375 LH 04/16

<1939-1940>

Défense passive.

Organisation à Trouville en cas d'Alerte

et/ou d'incendie.

M. Lantier

Convoitise

Convoitise en cas d'afecté ou d'incendie

A M. Genault

CONSIGNE EN CAS D'ALERTE

Vous voudrez bien noter que, jusqu'à nouvel ordre, et tant que les alertes se produiront à des moments où les locaux de travail n'utilisent pas l'éclairage électrique, les agents devront en cas d'alerte continuer leur travail normalement.

LE CHEF DE DETACHEMENT DU CALVADOS,

signé: MAROIS

MC/RH

RECETTES

DOS

Cabinet du Préfet

Bureau spécialisé
de
défense nationale
-:-:-

C O P I E

-:-:-:-:-

Caen, le 10 octobre 1939.

Monsieur le Directeur,

La difficulté éprouvée par les différents services de défense passive du Département pour faire assurer par les particuliers, l'observation des prescriptions d'arrêtés interministériels concernant la réglementation de l'éclairage public et privé en temps de guerre me met dans l'obligation de m'adresser à ceux qui peuvent donner l'exemple.

Je me permets de vous signaler, que de divers côtés la population se plaint des obligations de camouflage auxquelles on veut l'astreindre, alors qu'elle voit des Bureaux où l'on ne paraît pas astreint aux mêmes précautions.

Je vous serais obligé de bien vouloir rappeler les prescriptions de l'arrêté à ceux de vos services installés dans les diverses localités de votre Département.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pr Le Préfet du Calvados,
Le Directeur Départemental
de la Défense Passive

.....

Monsieur le Directeur de la S.N.C.F.
- Casino de TROUVILLE -

S.N.C.F.

Trouville, le 24 octobre 1939

SERVICES REPLIES

Détachement du Calvados

Organisation Générale

OBJET
Défense Passive

Copie transmise à Monsieur le
Chef du Détachement du
CONTINENTIEUX.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS



Monsieur le Préfet du Calvados,

Par lettre du 10 octobre, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la nécessité d'observer les prescriptions concernant le camouflage des lumières.

Cette question ne nous a nullement échappé et, malgré toutes les difficultés que nous avons éprouvées pour l'installation et l'éclairage de nos bureaux, nous faisons tous nos efforts pour rendre notre éclairage invisible de l'extérieur.

Je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments très distingués.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,

Signé: Lasserre

Monsieur le Préfet du Calvados,
CAEN.

20/11/44
lettre
général en chef
opérations
en zone ouest

V. V. gess + 6

lettre plainte
arrivées

Alerte
normal
de nuit
de la nuit

de nuit

NOTE de SERVICE N°

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

CENTRE DE REPLIEMENT S. N. C. F. de TROUVILLE

CASINO de TROUVILLE

CONSIGNE d'INCENDIE

I - MOYENS de DEFENSE
contre L'INCENDIE
ET AUTRES DISPOSITIONS MATERIELLES

Les moyens de défense (bouches d'incendie, extincteurs, haches,) qui ont été installés au Casino de TROUVILLE sont indiqués avec leur emplacement, dans l'annexe ci-jointe.

RECOMMANDATION IMPORTANTE :

Il est indispensable en tout temps de laisser entièrement dégagés et d'accès facile, sans aucun meuble, casier ou paravent pouvant gêner ou même obstruer le passage :

- a) les postes d'incendie et les extincteurs,
- b) les portes, les couloirs et les chemins par lesquels le personnel doit passer en cas d'évacuation,
- c) au rez-de-chaussée, les portes et fenêtres donnant accès à l'extérieur, sauf exception autorisée par le Chef du détachement du Calvados.

Les chefs de détachement devront veiller personnellement à l'application de cette recommandation.

La clef de l'interrupteur général du Casino sera placée sous boîte vitrée pouvant être brisée en cas de nécessité.

.....

II - EQUIPE DE SECOURS ET D'EVACUATION

Composition de l'équipe de secours :

Il est constitué une équipe de secours de la manière suivante :

- 5 agents du Contrôle des Recettes, dont 1 agent de l'échelle 10, chef de sécurité et 1 agent de l'échelle 8 pour remplacer le chef de sécurité
- 2 agents du Service Commercial, dont 1 agent de l'échelle 9 pouvant remplacer le chef de sécurité
- 1 agent du Service du Contentieux
- 1 agent du Secrétariat Général (1ère Division)
- 1 agent du Service du Budget
- 1 électricien du Casino
- 1 chauffeur du Casino
- 12 agents.

La liste nominative des agents de l'équipe de secours avec le N° d'appel téléphonique de chacun d'eux dans le Casino, et leur adresse en ville, est affichée dans tous les locaux et au standard téléphonique du Casino.

Si le chef de sécurité s'absente de Trouville, il doit s'assurer avant son départ qu'au moins un de ses remplaçants sera présent.

En plus de l'électricien, deux agents de l'équipe de

.....

sécurité doivent être capables de manoeuvrer l'interrupteur général du tableau du Casino pour couper le courant électrique. L'équipe de secours est placée sous la direction et la surveillance personnelle du " GERANT des IMMEUBLES ".

Rôle de l'équipe de secours :

En cas d'incendie nécessitant son intervention, l'équipe de secours est chargée spécialement et exclusivement de la manoeuvre des postes d'incendie du Casino, en attendant l'arrivée des pompiers de la ville. Elle se place sous la direction du capitaine des pompiers dès son arrivée et collabore avec lui à la lutte contre l'incendie.

Composition et rôle de l'équipe d'évacuation:

Chaque Chef de détachement désigne dans chaque local 3 ou 4 agents ^{energiqes} chargés d'assurer l'ordre pendant l'évacuation, surtout dans les couloirs et dans les escaliers et d'allumer le plus de lampes possible pour éclairer les parcours à suivre.

III - INCENDIE SE DECLARANT PENDANT LES HEURES DE SERVICE

Tout agent qui constate un incendie, doit se conformer aux prescriptions suivantes :

.....

FEU PEU IMPORTANT:

a) Alerter immédiatement par le standard ou par un agent le Chef de l'équipe de secours ou son remplaçant.

b) Commencer immédiatement lui-même ou avec l'aide de ses collègues, l'attaque du foyer avec les moyens locaux dont il dispose, (extincteurs).

c) Si, après une minute d'intervention, le foyer n'a pas été maîtrisé ou éteint :

alerter ou faire alerter dans l'ordre ci-après, ou simultanément, par le standard téléphonique du Casino ou, à défaut, par tout autre moyen :

- Le Service des pompiers de la Ville (Commissaire de police, téléph.) en indiquant exactement l'emplacement du foyer,
- M. CAVILLON, Gérant des Immeubles, rez-de-chaussée du Casino,
- le Chef du Détachement du Calvados, Service du Budget,
- l'agent de garde à la porte principale du Casino,
- le Chef de district principal - Voie et Bâtiments en gare de Trouville.

Si le chef de bureau ou le chef de service est présent, *ou l'incendie s'est déclaré* il prend la direction des opérations de défense jusqu'à l'arrivée de l'équipe de secours.

.....

FEU DONT LE DEVELOPPEMENT EST INQUIETANT :

En plus des mesures énumérées ci-dessus :

d) Les Chefs de Service (ou les agents les plus élevés en grade) dont les locaux sont incendiés ou directement menacés font de leur propre initiative :

- évacuer ces locaux en évitant tout désordre et panique (voir ci-après)
- prendre toutes dispositions pour éviter les courants d'air, notamment en faisant fermer toutes les fenêtres,
- secourir, dans la mesure du possible, les personnes en danger,
- évacuer les matières transportables en commençant par celles qui ont le plus de valeur.

e) Si l'incendie éclate pendant le jour, c'est-à-dire quand la lumière électrique n'est pas nécessaire, l'électricien ou un des agents désignés de l'équipe de sécurité, manœuvre l'interrupteur général du tableau du Casino pour couper le courant électrique.

Si le feu éclate après la chute du jour, le courant n'est coupé qu'après évacuation du Casino par tout le personnel.

EVACUATION DES LOCAUX

L'évacuation des locaux se fait toujours sous la direction et la responsabilité des agents gradés présents. (Chefs de bureau, s/chef de bureau, Chef de groupe).

.....

Tout en exception de ceux prévus pour l'évacuation du personnel

Dans chaque détachement, une consigne particulière précise le parcours à suivre et les escaliers à emprunter par les agents pour sortir du Casino, *par le même que ceux indiqués pour la sortie en cas d'alerte.*

ORDRE D'EVACUATION : Femmes, mutilés, valides, *gradés.*

Cette consigne est signée par le chef de détachement et constamment tenue à jour, un exemplaire est affiché et un autre remis à tous les agents ^{jusque} gradés/et y compris l'échelle 10 et les agents de l'équipe d'évacuation.

à l'exception du Cartier
Tout le personnel du rez-de-chaussée partira par les portes et fenêtres de ses propres locaux, la porte principale du Casino étant entièrement réservée au personnel du premier étage *et au personnel.*

(Au point de réunion à l'avance)
Immédiatement après l'évacuation, chaque chef de service *fait* réunit son personnel dans les environs du Casino, fait l'appel et en rend compte au Chef de détachement du Calvados.

ROLE DE L'AGENT DE GARDE

0. L'agent de garde à la porte principale du Casino place les portes principales dans la position de plus grande ouverture, dès qu'il est prévenu de l'incendie.

IV- INCENDIE SE DECLARANT EN DEHORS DES HEURES DE SERVICE

a) L'incendie est découvert par un agent quelconque se trouvant encore dans le casino : Cet agent essaie de se conformer

.....

aux prescriptions indiquées pour le cas où l'incendie se déclare pendant une séance de travail et essai, notamment d'éteindre le foyer s'il est peu important.

Il est rappelé, qu'une standardiste est présente en permanence, même les jours fériés, de 7^h45 à 19^h et qu'un agent est de garde à la porte du Casino jusqu'à 20h.

b) L'incendie est découvert par le veilleur de nuit ou l'agent de garde à la porte principale seul dans le casino.

- cet agent essaie de combattre le feu s'il est peu important,
- si au bout d'une minute, le foyer n'est ni maîtrisé ni éteint, l'agent de garde de jour ou le veilleur de nuit prévient, en manoeuvrant lui-même le standard téléphonique :
- le Commissaire de Police (Mairie) téléph.
- M. CAVILLON (Gérant des Immeubles), adresse, téléph.
- M. POUCHAIN, électricien du Casino, (adresse, téléph.)
- M. LASSERRE, (adresse, téléph.)
- le chef de district principal adresse, téléph.

Le veilleur de nuit et les agents pouvant être de garde de jour devront tous être exercés aux opérations nécessaires (emploi des extincteurs, téléphone).

.....

- 8 -

V - MESURES SPECIALES
=====

Preventives

Comme il n'est pas possible d'éteindre tous les poêles à la fin de la journée de travail, une surveillance spéciale sera assurée par le veilleur de nuit.

Il est particulièrement recommandé d'éloigner des foyers toutes les matières inflammables (vieux papiers, chiffons gras, bouteilles ou récipients quelconques contenant ou ayant contenu de l'essence ou autre liquide susceptible de s'enflammer spontanément.

- 1 -
A N N E X E

LISTE DU MATERIEL d'INCENDIE

Désignation des locaux	Moyens de Défense contre l'Incendie Existants				Acces- soires
	Bouches d'Incendie	Extincteurs Sicli	Extincteurs Mousse	Extincteurs Técalémit	
Sous-sol-Salle Machine et tableau " général	1 B.I avec tuyau & lance	1 de 10 ^l	"	1 de 1 lit	.
Sous-sol-Couloir Chaufferie	1 B.I-d°	"	"	"	1 hache
d° Couloir Central	2 B.I-d°	"	"	"	
d° Escalier accès au Cinéma	1 B.I-d°	1 de 10 ^l	"	"	1 hache
Rez-de-chaussée Cinéma	1 B.I-d°	1 de 10 ^l	2 de 10 ^l	"	1 hache
d° Cinéma	1 B.I-d°	"	3 de 10 ^l	"	
d° Cinéma	1 B.I-d°	"	1 de 10 ^l	"	1 hache
d° Petite Boule	1 B.I-d°	"	3 de 10 ^l	"	
d° Dancing	1 B.I-d°	1 de 10 ^l	1 de 10 ^l	"	
d° Dancing	1 B.I-d°	"	1 de 10 ^l	"	
d° Petit Baccara	1 B.I-d°	"	2 de 10 ^l	"	
d° Petit Baccara	1 B.I-d°	"	1 de 10 ^l	"	
d° Petit Baccara	1 B.I-d°	"	3 de 10 ^l		

.....

Désignation des locaux	Moyens de défense contre l'Incendie				
	Existants				
	Bouches d'Incendie	Extincteurs Sicli	Extincteurs Mousse	Extincteurs Técalémit	Acces- soires
Rez-de-chaussée Vestiaire	1 B.I avec tuyau & lance	1 de 10 ¹	4 de 10 ¹	1 de 1 ¹	
d° Vestiaire	1 B.I-d°	1 de 10 ¹	4 de 10 ¹	"	
Tableau Central Electrique	1 B.I avec tuyau & lance	"	"	"	
Grande Galerie	1 B.I-d°	"	1 de 100 ¹ avec chariot	"	à poser
Contrôle des Recettes	1 B.I-d°	"	1 de 10 ¹	"	1 hache
Musée	1 B.I-d°	1 de 10 ¹	4 de 10 ¹	1 de 1 ¹	
Musée	1 B.I-d°	"	1 de 10 ¹		
Musée	1 B.I-d°	"	1 de 10 ¹		
Garage	1 B.I-d°	"	1 de 10 ¹		
Salle de Rest ^t 1er étage	1 B.I-d°	"	4 de 10 ¹	"	1 hache
Cuisine 1 ^o étage	1 B.I-d°		2 de 10 ¹ (1 par bureau)		
Galerie 1 ^o étage	1 B.I-d°				
Contrôle A.L. (le long de la galerie)		"	6 de 10 ¹		
Magasin des Im- primés (le long de la galerie)	B.I-avec tuyau & lance	"	"		
Contrôle des Recettes Voya- geurs	-d°-	"	6 de 10 ¹		

.....

Désignation des locaux	Moyens de Défense contre l'Incendie				
	Existants				
	Bouches d'Incendie	Extincteurs Sicli	Extincteurs Mousse	Extincteurs Técalémit	Acces- soires
Contrôle des Recettes -Compta- bilité détail	B.I-d°	1 de 10 ¹	4 de 10 ¹		
Comptabilité recettes	B.I-d°	"	4 de 10 ¹		
Pourtour Hall 1er étage	B.I-d°	"	3 de 10 ¹		
Personnel	B.I-d°	"	1 de 10 ¹ ----- charge pour appareils extincteurs Mousse: 15		

VI - ENTRETIEN DU MATERIEL ET SEANCES D'INSTRUCTION

- a) - Matériel - Les extincteurs sont entretenus par le Chef de District principal de la Voie et des Bâtiments.
- b) - Bouches - Les bouches d'incendie seront essayées tous les 2 mois (sans qu'il soit nécessaire de se servir des tuyaux de toile). Leurs abords devront être soigneusement conservés bien dégagés et le matériel bien au complet. Chaque Chef de Service est rendu responsable de l'exécution de ces mesures.
- c) - Séances d'instruction -
- L'équipe de secours et l'équipe d'évacuation sont réunies une fois par mois pour une séance d'instruction et d'exercice.
- Le Gérant des Immeubles assiste aux exercices mensuels et fait le nécessaire pour que le capitaine des pompiers de la Ville y soit présent ou s'y fasse représenter.

S.N.C.F.

TROUVILLE, le 31 octobre 1939.

SERVICES REPLIES

Détachement du Calvados

Organisation Générale

COL.

AFF.



NOTE DE SERVICE N° 12

EXTINCTION DES LUMIERES

- 1° - Chaque agent doit éteindre sa lampe individuelle quand il quitte son bureau à la fin de chaque séance de travail;
- 2° - Les lampes d'éclairage général ne doivent être allumées qu'en cas de nécessité et elles doivent normalement être éteintes par le garçon de bureau intéressé avant son départ et, en tout cas, par l'agent qui quitte le bureau le dernier, quel que soit son grade;
- 3° - Toutes les lampes doivent être éteintes par les femmes de ménage avant de quitter le local dont elles ont terminé le nettoyage;
- 4° - Le veilleur de nuit doit, dès sa prise de service, faire une tournée pour s'assurer que toutes les lumières sont bien éteintes dans le Casino. Il prendra note des bureaux dans lesquels il trouvera des lampes allumées.

100 exempl.
Distribution:
2-Lisieux
2-Nord
2-C.P.
2-C.R.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS.

LASSERRE.

S.N.C.F.

Trouville, le 31 Octobre 1939.

SERVICES REPLIES

Détachement du CALVADOS

Organisation Générale

Centre de TROUVILLE-DEAUVILLE

NOTE DE SERVICE N° 13

CONSIGNE EN CAS D'ALERTE à TROUVILLE

1° - L'ALERTE A LIEU PENDANT LES HEURES DE SERVICE ET AVANT LA CHUTE DU JOUR:

- les agents restent à leur poste tant qu'ils n'ont pas reçu d'ordre contraire de leur Chef de Service;
- l'agent de garde à la porte du Casino place immédiatement les portes en position d'ouverture, comme pour la sortie des bureaux; il manoeuvre l'interrupteur général qui coupe le courant électrique, 10 minutes après le commencement de l'alerte;
- toutes les portes de secours des bureaux doivent également être mises immédiatement en position d'ouverture, de façon que l'évacuation si elle est ordonnée, puisse se faire rapidement.

2° - L'ALERTE A LIEU PENDANT LES HEURES DE SERVICE MAIS APRES LA CHUTE DU JOUR:

- l'évacuation commence immédiatement;
- avant de quitter leur place, les agents éteignent leurs lampes individuelles;
- les Chefs de bureau sortent les derniers des locaux occupés par leur personnel, après s'être assurés que toutes les lampes individuelles ou d'éclairage général sont bien éteintes;
- l'agent de garde à la porte du Casino place immédiatement les portes en position d'ouverture, comme pour la sortie des bureaux; il manoeuvre l'interrupteur général qui coupe le courant électrique, immédiatement après la fin de l'évacuation et, au plus tard, 15 minutes après le commencement de l'alerte

Toutes les portes de secours des bureaux doivent également être mises immédiatement en position d'ouverture de façon que l'évacuation puisse se faire rapidement.

3°)- L'ALERTE A LIEU EN DEHORS DES HEURES DE SERVICE:

Les agents ne pénètrent dans le Casino qu'après la fin de l'alerte. Ne doit rester dans le Casino que l'agent de garde à l'entrée (de 8h à 20h) ou le veilleur de nuit (de 20h à 8h).

X X
X

MESURES D'ORDRE -

Dans tous les cas où l'évacuation est ordonnée:

- a)- la sortie des agents doit se faire en ordre et sans précipitation;
- b)- les agents ne doivent pas rester par groupes devant le Casino, ni sur la place, mais se disperser dans la ville;
- c)- les agents doivent réintégrer le Casino à la fin de l'alerte. Toutefois, quand la fin de l'alerte a lieu moins d'une demi-heure avant l'heure normale de la fin d'une séance de travail, les agents ne réintègrent pas les bureaux.

CONSIGNES PARTICULIERES -

Chaque Chef de Détachement est prié de préparer et de soumettre au Chef de Détachement du Calvados, une consigne particulière réglant tous les détails de l'évacuation de son personnel (escaliers, sorties, etc.....).

100 exempl.
Distribution:

24 -Lisieux
2 - C.P.
2 - C.R.
5 - Nord

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS

LASSERRE.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Trouville, PARIS, LE novembre 1939

45, rue Saint-Lazare (9°)

Téléph. : Pigalle 95-85

SERVICE DU CONTENTIEUX

Bureau _____

Dossier N° _____

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

*Transmis à M. le Chef
du détachement du Calvados
conformément à la note de service n° 13*

CONSIGNE PARTICULIERE

POUR LE SERVICE DU CONTENTIEUX,
EN CAS D'ALERTE et d'incendie

La sortie du personnel groupé dans la première salle c'est-à-dire dans celle qui est la plus rapprochée du hall d'entrée du Casino, s'effectuera par la porte habituelle des entrées et des sorties, ouvrant sur ce hall, ainsi que par la porte de secours située à gauche dans la même salle. Les garçons de bureau ou, à défaut, les agents qui se trouveront à proximité, devront ouvrir les deux battants de ces deux portes.

Le personnel réuni dans la seconde salle, dite salle du baccara, sortira par la porte donnant sur les archives des Services des Oppositions et des Expropriations, traversera ces archives pour gagner le grand vestibule aboutissant dans le hall d'entrée. Les agents qui seront auprès de la porte de cette salle s'empresseront de l'ouvrir à deux battants.

Tout le personnel empruntera naturellement, pour sortir au dehors, la grande porte du Casino donnant sur l'escalier extérieur.

DESIGNATION DU PERSONNEL EN CAS
D'INCENDIE ET D'ALERTE

1°- Agent du Contentieux pour l'équipe de secours:

FONTAINE, Brigadier et, à défaut, BISCHOFF, Garçon de B^u

11°- Equipe d'évacuation:

Salle N°1 :

MM. HERCE, Chef de Bureau Ppal

GARANCHER, Chef de Bureau

POULAIN, Inspecteur

DOHIS, Contr. tech. Ppal, suppléant.

Salle N°2 :

MM. NOTHIRON, Chef de Bureau Ppal

SOLT, Inspecteur

RIGAUX, Chef de Bureau

CLAISSE, Inspecteur, suppléant.

S.N.C.F.

Trouville, le 31 Octobre 1939.

SERVICES REPLIES

Détachement du CALVADOS

Organisation Générale

Centre de TROUVILLE-DEAUVILLE

NOTE DE SERVICE N° 13

CONSIGNE EN CAS D'ALERTE à TROUVILLE

1° - L'ALERTE A LIEU PENDANT LES HEURES DE SERVICE ET AVANT LA CHUTE DU JOUR:

- les agents restent à leur poste tant qu'ils n'ont pas reçu d'ordre contraire de leur Chef de Service;
- l'agent de garde à la porte du Casino place immédiatement les portes en position d'ouverture, comme pour la sortie des bureaux; il manoeuvre l'interrupteur général qui coupe le courant électrique, 10 minutes après le commencement de l'alerte;
- toutes les portes de secours des bureaux doivent également être mises immédiatement en position d'ouverture, de façon que l'évacuation si elle est ordonnée, puisse se faire rapidement.

2° - L'ALERTE A LIEU PENDANT LES HEURES DE SERVICE MAIS APRES LA CHUTE DU JOUR:

- l'évacuation commence immédiatement;
- avant de quitter leur place, les agents éteignent leurs lampes individuelles;
- les Chefs de bureau sortent les derniers des locaux occupés par leur personnel, après s'être assurés que toutes les lampes individuelles ou d'éclairage général sont bien éteintes;
- l'agent de garde à la porte du Casino place immédiatement les portes en position d'ouverture, comme pour la sortie des bureaux; il manoeuvre l'interrupteur général qui coupe le courant électrique, immédiatement après la fin de l'évacuation et, au plus tard, 15 minutes après le commencement de l'alerte

.....

toutes les portes de secours des bureaux doivent également être mises immédiatement en position d'ouverture de façon que l'évacuation puisse se faire rapidement.

3°)- L'ALERTE A LIEU EN DEHORS DES HEURES DE SERVICE:

Les agents ne pénètrent dans le Casino qu'après la fin de l'alerte. Ne doit rester dans le Casino que l'agent de garde à l'entrée (de 8h à 20h) ou le veilleur de nuit (de 20h à 8h).

X X
X

MESURES D'ORDRE -

Dans tous les cas où l'évacuation est ordonnée:

- a)- la sortie des agents doit se faire en ordre et sans précipitation;
- b)- les agents ne doivent pas rester par groupes devant le Casino, ni sur la place, mais se disperser dans la ville;
- c)- les agents doivent réintégrer le Casino à la fin de l'alerte. Toutefois, quand la fin de l'alerte a lieu moins d'une demi-heure avant l'heure normale de la fin d'une séance de travail, les agents ne réintègrent pas les bureaux.

CONSIGNES PARTICULIERES -

Chaque Chef de Détachement est prié de préparer et de soumettre au Chef de Détachement du Calvados, une consigne particulière réglant tous les détails de l'évacuation de son personnel (escaliers, sorties, etc.....).

100 exempl.
Distribution:

24 -Lisieux
2 - C.P.
2 - C.R.
5 - Nord

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS

LASSERRE.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE DU CONTENTIEUX

Bureau _____

Dossier N° _____

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

Trouville, PARIS. LE _____ novembre 193_9

45, rue Saint-Lazare (9')

Téléph. : Pigalle 95-85

CONSIGNE PARTICULIERE

POUR LE SERVICE DU CONTENTIEUX,
EN CAS D'ALERTE *et d'incendie*.

*M. le Directeur
1° le chef de service
2° le chef de bureau
3° les agents surveillants*

La sortie du personnel groupé dans la première salle, c'est-à-dire dans celle qui est la plus rapprochée du hall d'entrée du Casino, s'effectuera par la porte habituelle des entrées et des sorties, ouvrant sur ce hall, ainsi que par la porte de secours située à gauche dans la même salle. Les garçons de bureau ou, à défaut, les agents qui se trouveront à proximité, devront ouvrir les deux battants de ces deux portes.

Le personnel réuni dans la seconde salle, dite salle du baccara, sortira par la porte donnant sur les archives des Services des Oppositions et des Expropriations, traversera ces archives pour gagner le grand vestibule aboutissant dans le hall d'entrée. Les agents qui seront auprès de la porte de cette salle s'empresseront de l'ouvrir à deux battants.

Tout le personnel empruntera naturellement, pour sortir au dehors, la grande porte du Casino donnant sur l'escalier extérieur.

200 et
SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE DU CONTENTIEUX

Bureau

Dossier N°

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

PARIS, LE 193

45, rue Saint-Lazare (9^e)

Téléph. : Pigalle 95-85

Vu; machine
Ly
Cinquie particulière pour le
service du contentieux, en cas d'alerte.

La sortie du personnel groupe dans la première salle
c'est-à-dire dans celle qui est la plus rapprochée du hall
d'entrée du Casino, s'effectuera par la porte habituelle de
entrée, et de sortie, menant sur le hall, ainsi que par
la porte de secours située à gauche dans la même salle.
Les gendarmes de bureau n'ont à défaut les agents qui se
trouveront à proximité devant ouvrir les deux
portes battantes de ces deux portes.

Le personnel réuni dans la seconde salle, dite salle
du baccara, sortira par la porte donnant sur les
archives des oppositions, des oppositions et des oppositions.
Traverse ces archives et pour gagner le grand
vestibule aboutissant dans le hall d'entrée. Les agents
qui se trouvent auprès de la porte de cette salle ~~devront~~
~~chargés de~~ s'emparement de l'arçon, à deux battants.

Tout le personnel empruntera la porte actuelle
relativement le grand pour sortir au dehors, la grande
porte du Casino donnant sur l'escalier extérieur.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE DU CONTENTIEUX

Bureau _____

Dossier N° _____

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

Trouville, PARIS. LE novembre 1939
45, rue Saint-Lazare (9°)
Téléph. : Pigalle 95-85

~~CONSIGNE PARTICULIÈRE~~
POUR LE SERVICE DU CONTENTIEUX
~~EN CAS D'ALERTE~~

 La sortie du personnel groupé dans la première salle, c'est-à-dire dans celle qui est la plus rapprochée du hall d'entrée du Casino, s'effectuera par la porte habituelle des entrées et des sorties, ouvrant sur ce hall, ainsi que par la porte de secours située à gauche dans la même salle. Les garçons de bureau ou, à défaut, les agents qui se trouveront à proximité, devront ouvrir les deux battants de ces deux portes.

Le personnel réuni dans la seconde salle, dite salle du baccara, sortira par la porte donnant sur les archives des Services des Oppositions et des Expropriations, traversera ces archives pour gagner le grand vestibule aboutissant dans le hall d'entrée. Les agents qui seront auprès de la porte de cette salle s'empresseront de l'ouvrir à deux battants.

Tout le personnel empruntera ~~par le hall d'entrée~~ pour sortir au dehors, la grande porte du Casino donnant sur l'escalier extérieur. 

S.N.C.F.

SERVICES REPLIES

Détachement du CALVADOS

Organisation Générale

Centre de TROUVILLE

Défense Passive

Trouville, le 28 DECE 1939

CONSIGNE

- pour l'agent de garde de jour à la porte principale du Casino (de 8h à 20h)
- et pour le veilleur de nuit (de 20h à 4h) en cas d'alerte et en cas d'incendie.

I - CONSIGNE EN CAS D'ALERTE

Commencement de l'alerte		Fin de l'alerte	
L'alerte commence	: Opérations à exécuter	L'alerte finit	: Opérations à exécuter
			Le Personnel
pendant une séance de travail	: Placer les portes principales du Casino en position de grande ouverture pour la sortie du personnel	: plus de 50 minutes avant l'heure normale de fin d'une séance de travail	: a évacué le Casino : n'a pas évacué le Casino : remettre les portes en position normale dès la fin de l'alerte
en dehors d'une séance de travail (pendant la nuit ou pendant le déjeuner ou un dimanche ou un jour férié non ouvrable)	: laisser les portes principales en position normale; empêcher le personnel d'entrer au Casino avant la fin de l'alerte	: moins de 30 minutes avant l'heure normale de fin d'une séance de travail	: remettre les portes en position normale dès la fin de l'alerte
		: plus de 15 minutes avant l'heure du commencement d'une séance de travail	: laisser les portes principales en position normale jusqu'à l'heure réglementaire de rentrée du personnel.
		: moins de 15 minutes avant l'heure du commencement d'une séance de travail	: placer ou laisser les portes principales en position de grande ouverture pour la rentrée normale du personnel

Dans tous les cas, l'agent de garde de jour ou le gardien de nuit reste à son poste à l'intérieur du Casino pendant la durée de l'alerte, en évitant de se placer sous la coupole de verre du vestibule. Il se tient dans la galerie, près du poste " courrier ".

Toutefois :

- a) Si l'alerte n'est pas terminée à 20^h, l'agent de garde de jour peut, s'il le désire quitter le Casino, après l'arrivée du veilleur de nuit.
- b) Si le Casino est évacué par le personnel et que le bombardement commence, l'agent de garde ou le gardien de nuit peut quitter le Casino, mais doit rester dans les environs du Casino et prévenir le Chef du Détachement du Calvados et le Gérant des Immeubles en cas d'incendie ou de destruction.
- c) Si un commencement d'incendie est allumé par les bombes, l'agent de garde (ou le veilleur de nuit) prend les mesures prescrites par la consigne en cas d'incendie.

Les prescriptions ci-dessus sont à appliquer par le veilleur de nuit, si l'alerte a lieu entre 20 heures et 8 heures.

II- CONSIGNE EN CAS D'INCENDIE NON CONSECUTIF A UN BOMBARDEMENT

Incendie se déclarant pendant une séance de travail

- a) L'agent de garde à la porte principale du Casino place les portes principales dans la position de plus grande ouverture, aussitôt qu'il est prévenu de l'incendie. Il est ensuite chargé d'assurer l'ordre à ces portes.
- b) Le brigadier-chef KUNTZ, ou en son absence, le garçon de bureau du Contentieux le plus élevé en grade, seconde l'agent de garde dans l'ouverture des portes et dans le maintien de l'ordre à ces portes.
- c) Sauf danger immédiat et proche, le brigadier-chef KUNTZ et l'agent de garde à la porte principale sortent les derniers du Casino.

.....

Incendie se déclarant en dehors d'une séance de travail

L'incendie est découvert par le veilleur de nuit ou l'agent de garde à la porte principale seul dans le casino :

- cet agent essaie de combattre le feu s'il est peu important par les moyens dont il dispose, notamment avec un extincteur.
- si au bout d'une minute, le foyer n'est ni maîtrisé ni éteint, l'agent de garde de jour ou le veilleur de nuit prévient, en manœuvrant lui-même le standard téléphonique : (1)
- le Commissaire de Police (Mairie de Trouville) tél. 62.85
- M. CAVILLON, Gérant des Immeubles, 10 rue Galezowski Trouville, tél. 65.93.
- M. POUCHAIN, électricien du Casino, 128 Bld Moureaux tél. 67.07
- M. LASSERRE, Palais Normand, tél. 64.27
- le Chef de District principal de la Voie, gare de Trouville tél. 29.99

Le gardien de nuit et ses remplaçants et les agents susceptibles de prendre la garde de jour à la porte principale, devront tous être exercés aux opérations qu'ils auraient à effectuer s'ils découvraient un incendie: (emploi des extincteurs, téléphone).

III - MESURES D'ORDRE

a) Le Gérant des Immeubles est chargé de veiller à l'application de la présente consigne.

b) Un exemplaire de la présente consigne est remis à tous les agents désignés pour prendre la garde à la porte principale, au gardien de nuit et ses remplaçants.

P. Le Chef du détachement du Calvados
L'Inspecteur principal chargé
de l'Organisation Générale

Jirault

(1) Les dimanches et jours fériés chômés, le standard téléphonique du Casino n'est pas occupé entre midi et 13h00.

S.N.C.F.

le 28 Décembre 1939.

SERVICES REPLIES

Détachement du GALVADOS

Organisation Générale

-:-



Christin

Monsieur le Chef
du Service du Contentieux.

Je vous serai obligé de vouloir bien me faire connaître le nom de l'agent que vous désignez pour faire partie de l'équipe de secours en cas d'incendie dans le Casino de Trouville.

Cet agent ne doit pas être pris parmi les garçons de bureau désignés pour prendre la garde de jour à la porte principale du Casino.

Pr LE CHIEF DU DETACHEMENT DU GALVADOS,

L'INSPECTEUR PRINCIPAL
chargé de l'Organisation Générale,

Fraul

Trouville xxxxx 2 Janvier 19

Monsieur l'Inspecteur Principal
chargé de l'Organisation Générale

Vous avez bien voulu me demander de désigner un
agent pour faire partie de l'équipe de secours en cas
d'incendie dans le Casino.

Je m'empresse de vous indiquer que je désigne
à cet effet M. CHRISTIN, rédacteur principal.

^{aut}
LE CHEF DU CONTENTIEUX,

Signé : de Caqueray

S.N.C.F.

SERVICES REPLIES

23 Janvier 1940.

Détachement du CALVADOS

COL.
AFF.

Organisation Générale

CENTRE DE TROUVILLE

CASINO DE TROUVILLE

CONSIGNE D'INCENDIE

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE SECOURS

Chef de Sécurité: M. CAVILLON, Gérant des Immeubles

Chef de l'Equipe de Secours : M. MARTIN, Chef de groupe au Contrôle
(Roger) des Recettes

Service	Nom	Grade	Adresse domiciliaire
Contrôle des Recettes	M. MARTIN (Roger)	Chef de groupe	Hôtel du Louvre, 34 rue de la Mer, Trouville
	M. BACCON (1)	Employé principal	118, rue de Pont- l'Evêque-Trouville
	M. MARTIN (Maurice)	Employé	Hôtel du Rocher, route de Pont-l'Evêque Trouville
	M. BARTH	Employé	8, rue du Chancelier Trouville
	M. MEDAL	Employé	Hôtel du Rocher, route de Pont l'Evêque, Trouville
Secrétariat Général	M. DURAND (Marcel)	Employé principal	Hôtel Reynita rue Carnot, Trouville
Service du Budget	M. CROIZE (Aristide)	Contrôleur techn. adjoint	Hôtel de Paris rue de Paris
Service du Contentieux	M. CHRISTIN	Rédacteur princip.	Hôtel de Paris rue de Paris
Service Commercial	M. TALBOT (1)	Employé principal	8, Impasse St-Jean Trouville
	M. SURZUR	Brig. des garçons de bureau	12 bis rue Guillaume le Conquérant
Organisation Générale	M. POUCHAIN	Electricien du Casino	128, Bould Fernand Moureaux, Trouville
	M. LECONQUERANT	Chauffeur au Casino	80, Bould d'Hautpoul Trouville

(1) Remplaçant du
Chef d'Equipe

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,
LASSERRE.

S.N.C.F.

SERVICES REPLIES

Détachement du CALVADOS

Organisation Générale

-:-:-:-:-

Collections

30 DÉC 1939

CENTRE DE TROUVILLE

CASINO DE TROUVILLE

C O N S I G N E d' I N C E N D I E

-:-:-:-:-

Un résumé de la présente consigne sera affiché.

I - MOYENS de DEFENSE
contre l' INCENDIE

1° - APPAREILS de DEFENSE

les appareils de défense (postes et bouches d'incendie, extincteurs, haches) qui ont été installés au Casino de TROUVILLE sont indiqués, avec leur emplacement, sur le plan annexé.

2° - RECOMMANDATION IMPORTANTE:

Il est indispensable en tout temps de laisser entièrement dégagés et d'accès facile, sans aucun meuble, casier ou paravent pouvant obstruer ou même gêner le passage :

- les postes d'incendie et les extincteurs,
- les portes, les couloirs et les chemins par lesquels le personnel doit passer pour son évacuation;
- au rez-de-chaussée, les portes et fenêtres donnant accès à l'extérieur, sauf exception autorisée par le Chef du détachement du Calvados.

Les Chefs de Détachement devront veiller personnellement à l'application de cette recommandation.

3° - INTERRUPTEUR GENERAL.

la clef de l'interrupteur général de l'électricité du Casino sera placée sous boîte vitrée pouvant être brisée en cas de nécessité.

.....

4° - EQUIPE de SECOURS

Composition de l'équipe de secours:

5 agents du Contrôle des Recettes, dont un agent de l'échelle 10, chef de l'équipe et un agent de l'échelle 8 pour remplacer le chef de l'équipe,

2 agents du Service Commercial dont un agent de l'échelle 8 pouvant remplacer le chef de l'équipe de secours,

1 agent du Service du Contentieux,

1 agent du Secrétariat Général (1ère Division),

1 agent du Service du Budget,

1 électricien du Casino,

1 chauffeur du Casino

12 agents.

a) la liste nominative des agents composant l'équipe de secours avec le n° d'appel téléphonique de chacun d'eux dans le Casino, et leur adresse en ville, est affichée dans tous les locaux et au standard téléphonique du Casino.

b) l'équipe de secours est placée sous la direction et la surveillance personnelle du Gérant des Immeubles qui assure les fonctions de chef de sécurité.

c) si le chef de l'équipe de secours s'absente de Trouville, il doit s'assurer avant son départ qu'au moins un de ses remplaçants sera présent.

d) En plus de l'électricien, deux agents de l'équipe de sécurité doivent être capables de manœuvrer l'interrupteur général du tableau du Casino pour couper le courant électrique.

.....

Rôle et devoirs de l'équipe de secours :

a) Le Chef de l'équipe de secours prend la direction des opérations de défense dès qu'il est arrivé près du foyer d'incendie.

b) Dès qu'un membre de l'équipe de secours apprend l'existence d'un foyer d'incendie, il se rend en courant, sans attendre aucun ordre, près de ce foyer ou au poste qui lui a été assigné.

c) L'équipe de secours est chargée spécialement et exclusivement de la manœuvre des postes d'incendie du Casino, en attendant l'arrivée des pompiers de la ville. Elle se place sous la direction du capitaine des pompiers dès l'arrivée de celui-ci et collabore avec lui à la lutte contre l'incendie.

Séances d'instruction - L'équipe de secours est réunie une fois par mois, pour une séance d'instruction et d'exercice.

Le Gérant des Immeubles assiste aux exercices mensuels et fait le nécessaire pour que le Chef de district principal (Voie et Bâtiments), le capitaine des pompiers de la Ville y soient présents ou s'y fassent représenter.

Les agents de l'équipe d'évacuation (voir Chapitre II) assistent à ces exercices au poste qui leur est assigné.

Cronique générale en cas de

II - INCENDIE SE DECLARANT PENDANT UNE SEANCE

DE TRAVAIL

Tout agent qui découvre un incendie, doit se conformer aux prescriptions suivantes :

PEU PEU IMPORTANT:

a) Faire alerter immédiatement par le standard téléphonique du Casino ou par un agent, le Chef de l'équipe de secours et ses deux remplaçants.

.....

b) Commencer immédiatement, lui-même ou avec l'aide de ses collègues, l'attaque du foyer avec les moyens locaux dont il dispose et notamment les extincteurs.

c) Si, après une minute d'intervention, le foyer n'est pas maîtrisé ou éteint :

alerter ou faire alerter dans l'ordre ci-après, ou simultanément, par le standard téléphonique du Casino ou, à défaut, par tout autre moyen :

- Le Service des pompiers de la Ville (Commissaire de Police - téléphone 62.85 Mairie)
en indiquant exactement l'emplacement du foyer d'incendie
- M. CAVILLON, Gérant des Immeubles, rez-de-chaussée du Casino,
- le Chef du Détachement du Calvados, Service du Budget,
- le Chef du Détachement du Service dans lequel s'est déclaré l'incendie,
- l'agent de garde à la porte principale du Casino,
- le Chef de District principal - Voie et Bâtiments en gare de Trouville-Deauville,

d) Le Chef du Service ou son remplaçant ou à défaut l'agent du Service le plus élevé en grade présent prend la direction des opérations de défense jusqu'à l'arrivée du Chef de l'équipe de secours.

.....

FEU DONT LE DEVELOPPEMENT EST INQUIETANT :

En plus des mesures énumérées ci-dessus :

d) Les Chefs de Service (ou les agents les plus élevés en grade) dont les locaux sont incendiés ou directement menacés font de leur propre initiative et sans attendre aucun ordre :

- évacuer ces locaux en évitant tout désordre et panique (voir ci-après)
- prendre toutes dispositions pour éviter les courants d'air, notamment en faisant fermer les fenêtres, excepté celles prévues pour l'évacuation du personnel,
- secourir, dans la mesure du possible, les personnes en danger,
- évacuer les matières transportables en commençant par celles qui ont le plus de valeur.

e) Si l'incendie éclate pendant le jour, c'est-à-dire quand la lumière électrique n'est pas nécessaire, l'électricien ou un des agents désignés de l'équipe de secours, manœuvre l'interrupteur général du tableau du Casino pour couper le courant électrique, dès qu'il apprend l'existence d'un foyer d'incendie.

f) Si le feu éclate après la chute du jour, le courant n'est coupé qu'après évacuation du Casino par tout le personnel.

EVACUATION DES LOCAUX

1.- Règles générales

a) L'évacuation des locaux se fait toujours sous la direction et la responsabilité des agents gradés présents (Chefs de bureau, s/chefs de bureau, chefs de groupe), et dans l'ordre ci-après :

.....

FEMMES

MUTILLES DE TOUT GRADE

HOMMES VALIDES

GRADES NON MUTILLES

b) Tout le personnel travaillant au rez-de-chaussée, à l'exception des agents du Service du Contentieux sort obligatoirement par les portes et fenêtres des locaux dans lesquels il travaille.

Les portes principales du Casino sont réservées aux agents des bureaux du premier étage désignés par la consigne d'évacuation du Contrôle des Recettes et aux agents du Service du Contentieux.

c) Les agents qui, au moment où l'évacuation est ordonnée, se trouvent dans un bureau autre que le leur, sortent avec les agents du bureau dans lequel il se trouvent.

d) Il est formellement interdit à tous les agents autres que ceux de l'équipe de secours qui se trouvent accidentellement au rez-de-chaussée de monter ou de remonter au premier étage pour quelque motif que ce soit, après que l'évacuation est commencée. Les agents chargés d'assurer l'ordre doivent être intransigeants sur ce point.

e) Aucun agent ne doit rentrer au Casino quand l'évacuation est commencée, à l'exception des agents de l'équipe de secours.

f) Immédiatement après l'évacuation, chaque chef de détachement ou son remplaçant fait procéder à l'appel des agents de son Service au point de ralliement, et en rend compte au Chef du détachement du Calvados.

g) Sauf danger immédiat et proche, les téléphonistes ne quittent leur poste que lorsque l'évacuation est terminée.

.....

2°- Consignes particulières d'évacuation

~~Dans chaque détachement, une consigne particulière :~~

reglera l'évacuation des salles occupées par chacune.
~~-~~ précise le parcours à suivre et les escaliers à emprunter par les agents pour sortir du Casino,

- désigne, pour chaque local, trois ou quatre agents ergonomiques (équipe d'évacuation) chargés d'assurer l'ordre dans les couloirs, escaliers et passages étroits, et d'allumer le plus de lampes possible pour éclairer les parcours à suivre,
- indique aux agents du Service le point de ralliement où l'appel sera effectué en dehors du Casino.

En principe, les agents du Contrôle des Recettes qui doivent sortir par la porte principale se rassemblent place du Casino devant l'hôtel Bellevue. Ceux qui doivent sortir par le Musée Régional se rassemblent sur la plage.

Cette consigne est signée par le Chef de détachement, et constamment tenue à jour. Elle est affichée. En outre, un exemplaire est remis à tous les agents gradés de l'échelle 10 et au-dessus.

3°- Rôle de l'agent de garde à la porte principale

a) L'agent de garde à la porte principale du Casino place les portes principales dans la position de plus grande ouverture, aussitôt qu'il est prévenu de l'incendie. Il est ensuite chargé d'assurer l'ordre à ces portes.

b) Le brigadier chef KUNTZ, ou en son absence, le garçon du Contentieux le plus élevé en grade, seconde l'agent de garde dans l'ouverture des portes et dans le maintien de l'ordre à ces portes.

c) Sauf danger immédiat et proche, le brigadier-chef et l'agent de garde à la porte principale sortent les derniers du Casino.

.....

III - INCENDIE SE DECLARANT EN DEHORS DES SEANCES DE TRAVAIL

a) L'incendie est découvert par un agent quelconque se trouvant encore dans le Casino. Cet agent essaie de se conformer aux prescriptions indiquées pour le cas où l'incendie se déclare pendant une séance de travail. Il essaie, notamment, d'éteindre le foyer s'il est peu important.

Il est rappelé qu'une téléphoniste est présente en permanence, même les jours fériés, de 7h45 à 19 heures⁽¹⁾, et qu'un agent est de garde à la porte du Casino jusqu'à 20 heures.

b) L'incendie est découvert par le veilleur de nuit ou l'agent de garde à la porte principale seul dans le Casino:

- cet agent essaie de combattre le feu s'il est peu important par les moyens dont il dispose, notamment avec un extincteur.
- si au bout d'une minute, le foyer n'est ni maîtrisé ni éteint, l'agent de garde de jour ou le veilleur de nuit prévient, en manoeuvrant lui-même le standard téléphonique:
- le Commissaire de Police (Mairie de Trouville)
téléph. 62.85
- M. CAVILLON, Gérant des Immeubles, 10, rue Galezowski,
Trouville, téléph. 65-93.
- M. POUCHAIN, électricien du Casino,
123, Boulevard Moureaux, téléph. 67.07
- M. LASSERRE, Palais Normand, téléph. 64.27
- le Chef de District principal de la Voie (M. SAUNIER)
61, rue de Pont l'Evêque à Trouville

.....

(1) - Les dimanches et jours fériés chômés, le standard téléphonique du Casino n'est pas occupé entre midi et 13h30.

c) Le veilleur de nuit et ses remplaçants et les agents susceptibles de prendre la garde de jour à la porte principale, devront tous être exercés aux opérations qu'ils auraient à effectuer s'ils découvraient un incendie (emploi des extincteurs, téléphone).

IV - MESURES PREVENTIVES

Comme il n'est pas possible d'éteindre tous les poêles à la fin de la journée de travail, une surveillance spéciale sera assurée par le veilleur de nuit.

Il est formellement prescrit d'éloigner des foyers, toutes matières inflammables: vieux papiers, chiffons gras, bouteilles ou récipients quelconques contenant ou ayant contenu de l'essence ou autre liquide susceptible de s'enflammer spontanément.

V - ENTRETIEN DU MATERIEL DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

a)- Matériel - Les extincteurs sont entretenus par le Chef de District Principal de la Voie et des Bâtiments. Le reste du matériel de défense contre l'incendie est entretenu par le gérant des immeubles.

b) - Bouches et postes d'incendie - Les bouches et postes d'incendie sont essayés tous les deux mois par l'équipe de secours, sans qu'il soit nécessaire de se servir de tuyaux de toile. Le Chef de District principal de la Voie et des Bâtiments assiste à ces essais.

Les abords des bouches et postes d'incendie devront être soigneusement conservés, bien dégagés et le matériel bien au complet.

Chaque Chef de Service est rendu responsable de l'exécution de ces mesures.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,



Trouville,-----

janvier

40

CONSIGNE D'EVACUATION DES BUREAUX
EN CAS D'ALERTE OU D'INCENDIE

Deux consignes établies par l'Organisation Générale, l'une en date du 31 octobre 1939, l'autre en date du 30 décembre 1939 ont réglementé les dispositions générales qui doivent être prises en cas d'alerte et d'incendie. Le personnel est tenu de se conformer rigoureusement à leurs prescriptions.

La présente consigne a pour but d'indiquer, en application des instructions précédentes, les mesures spéciales concernant l'évacuation, par les agents du Service du Contentieux, des locaux qu'ils occupent dans le Casino.
le casino.

La sortie du personnel groupé dans la première salle, c'est-à-dire dans celle qui est la plus rapprochée du hall d'entrée du casino, s'effectuera par la porte habituelle des entrées et des sorties, ouvrant sur ce hall, ainsi que par la porte de secours située à gauche dans

Φ [Il est recommandé à chacun, avant
de quitter sa place, de mettre sa chaise
sur la table. ~~Il~~

la même salle. Les garçons de bureau ou, à défaut, les agents qui se trouveront à proximité, devront ouvrir les deux battants de ces deux portes.

Le personnel réuni dans la seconde salle, dite salle du baccara, sortira par la porte donnant sur les archives des Services des Oppositions et des Expropriations, traversera ces archives pour gagner le grand vestibule aboutissant dans le hall d'entrée. Les agents qui seront auprès de la porte de cette salle s'empresseront de l'ouvrir à deux battants.

Ⓟ — Tout le personnel empruntera, pour sortir au dehors, la grande porte du casino donnant sur l'escalier extérieur.

L'évacuation s'effectuera sous la direction et la responsabilité du Chef de Service et des Fonctionnaires ainsi que des agents gradés présents, dans l'ordre suivant:

Femmes
Mutilés de tous grades
Hommes valides
Gradés non mutilés

Une équipe d'évacuation est chargée d'assurer l'ordre dans les bureaux et les couloirs; elle doit se préoccuper d'allumer en cas de besoin le plus grand nombre de lampes pour éclairer les parcours à suivre. Cette

équipe comprend:

Pour la première salle:

MM. HERCE, Chef de bureau principal
GARANCHER, Chef de bureau
POULAIN, Inspecteur
DOHIS, Contrôleur technique principal, suppléant

Pour la deuxième salle:

MM. MOTHIRON, Chef de bureau principal
SOLT, Inspecteur
RIGAUX, Chef de bureau
CLAISSE, Inspecteur, suppléant.
CHAMPAGNE Sous-Inspecteur
WILLINGER Sous-Chef de Bureau 1^{er} cl.
BINOCHÉ Contr. techn. 1^{er} cl. suppléant

C'est cette équipe qui est également chargée de rappeler aux agents le lieu où ils devront se rassembler après l'évacuation des locaux.

Pour le Service du Contentieux, le point de ralliement se trouve sur la place du Casino, devant l'Hôtel du Helder. Le Chef de Service ou, à son défaut, le Fonctionnaire le plus élevé en grade fera procéder là par les chefs de bureau à l'appel du personnel et en rendra compte au chef du détachement du Calvados.

S.N.C.F.

SERVICES REPLIES

23 Janvier 1940.

Détachement du CALVADOS

COL.

Organisation Générale

AFF.

CENTRE DE TROUVILLE

CASINO DE TROUVILLE

CONSIGNE D'INCENDIE

COMPOSITION DE L'EQUIPE DE SECOURS

Chef de Sécurité: M. CAVILLON, Gérant des Immeubles

Chef de l'Equipe de Secours : M. MARTIN, Chef de groupe au Contrôle
(Roger) des Recettes

Service	Nom	Grade	Adresse domiciliaire
Contrôle des Recettes	M. MARTIN (Roger)	Chef de groupe	Hôtel du Louvre, 34 rue de la Mer, Trouville
	M. BACCON (1)	Employé principal	118, rue de Pont- l'Evêque-Trouville
	M. MARTIN (Maurice)	Employé	Hôtel du Rocher, route de Pont-l'Evêque Trouville
	M. BARTH	Employé	8, rue du Chancelier Trouville
	M. MEDAL	Employé	Hôtel du Rocher, route de Pont l'Evêque, Trouville
Secrétariat Général	M. DURAND (Marcel)	Employé principal	Hôtel Reynita rue Carnot, Trouville
Service du Budget	M. CROIZE (Aristide)	Contrôleur techn. adjoint	Hôtel de Paris rue de Paris
Service du Contentieux	M. CHRISTIN	Rédacteur princip.	Hôtel de Paris rue de Paris
Service Commercial	M. TALBOT (1)	Employé principal	8, Impasse St-Jean Trouville
	M. SURZUR	Brig. des garçons de bureau	12 bis rue Guillaume le Conquérant
Organisation Générale	M. POUCHAIN	Electricien du Casino	128, Boule'd Fernand Moureaux, Trouville
	M. LECONQUERANT	Chauffeur au Casino	80, Boule'd d'Hautpoul Trouville

(1) Remplaçant du
Chef d'Equipe

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,
LASSERRE.

S.N.C.F.

SERVICES REPLIES

Détachement du CALVADOS

Organisation Générale

24 janvier 1940.

CENTRE DE TROUVILLE

CASINO DE TROUVILLE

Garde de jour à la porte principale

RECTIFICATIF à la note du 23 janvier 1940.

a et b) La coupure pour le déjeuner est comprise entre 12h30 et 14h30,
au lieu de 12h à 14 heures.

Prière de rectifier les exemplaires en possession
de votre Service.

Madame GRENAULT.

L'INSPECTEUR PRINCIPAL

chargé de l'organisation Générale

Grenault



D.

SOCIÉTÉ NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Trouville le 21 Février 1940.

Service du Contentieux

CONSIGNE D'ÉVACUATION DES BUREAUX
EN CAS D'ALERTE OU D'INCENDIE

Deux consignes établies par l'Organisation Générale, l'une en date du 31 octobre 1939, l'autre en date du 30 décembre 1939 ont réglementé les dispositions générales qui doivent être prises en cas d'alerte et d'incendie. Le personnel est tenu de se conformer rigoureusement à leurs prescriptions.

La présente consigne a pour but d'indiquer, en application des instructions précédentes, les mesures spéciales concernant l'évacuation, par les agents du Service du Contentieux, des locaux qu'ils occupent dans le Casino.

Le sortie du personnel groupé dans la première salle, c'est-à-dire dans celle qui est la plus rapprochée du hall d'entrée du Casino, s'effectuera par la porte habituelle des entrées et des sorties, ouvrant sur ce hall, ainsi que par la porte de secours située à gauche dans la même salle. Les garçons de bureau ou, à défaut, les agents qui se trouveront à proximité, devront ouvrir les deux battants de ces deux portes.

Le personnel réuni dans la seconde salle, dite salle de baccara, sortira par la porte donnant sur les archives des Services des Oppositions et des Expropriations, traversera ces archives pour gagner le grand vestibule aboutissant dans le hall d'entrée. Les agents qui seront auprès de la **porte** de cette salle s'empresseront de l'ouvrir à deux battants.

Il est recommandé à chacun, avant de quitter sa place, de mettre sa chaise sur la table.

Tout le personnel empruntera, pour sortir au dehors, la grande porte du Casino donnant sur l'escalier extérieur.

L'évacuation s'effectuera sous la direction et la responsabilité du Chef de Service et des Fonctionnaires ainsi que des agents gradés présents, dans l'ordre suivant:

Femmes
Mutilés de tous grades
Hommes valides
Gradés non mutilés.

Une équipe d'évacuation est chargée d'assurer l'ordre dans les bureaux et les couloirs; elle doit se préoccuper d'allumer en cas de besoin le plus grand nombre de lampes pour éclairer les parcours à suivre. Cette équipe comprend:

Pour la première salle:

MM. HERCE, Chef de bureau principal
GARANCHER, Chef de bureau
POULAIN, Inspecteur
DOHIS, Contrôleur technique principal, suppléant.

Pour la deuxième salle:

MM. ~~MOTHIRON, Chef de bureau principal~~
~~SOLT, Inspecteur Divisionnaire~~
~~RIGNAUX, Chef de bureau~~
~~CLAISSE, Inspecteur, suppléant.~~

~~CHAMPAGNE, Inspecteur~~
~~WILLINGER, Chef de bureau 1^{er} cl.~~
~~BINOCHÉ, Contrôleur technique principal suppléant~~

C'est cette équipe qui est également chargée de rappeler aux agents le lieu où ils devront se rassembler après l'évacuation des locaux.

Pour le Service du Contentieux, le point de ralliement se trouve sur la place du Casino, devant l'hôtel du Helder. Le Chef de Service ou, ^{son} à défaut, le Fonctionnaire le plus élevé en grade fera procéder là par les chefs de bureau à l'appel du personnel et en rendre compte au chef du détachement du Calvedos.

Trouville, le 21 février 1940

CONSIGNE GENERALE EN CAS D'INCENDIE
SE DECLARANT PENDANT UNE SEANCE DE TRAVAIL

Tout agent qui découvre un incendie doit se conformer aux prescriptions suivantes:

FEU PEU IMPORTANT :

a/ Faire alerter immédiatement par le standard téléphonique du Casino ou par un agent, le Chef de l'équipe de secours et ses deux remplaçants.

b/ Commencer immédiatement lui-même ou avec l'aide de ses collègues, l'attaque du foyer avec les moyens locaux dont il dispose et notamment les extincteurs.

c/ Si, après une minute d'intervention, le foyer n'est pas maîtrisé ou éteint :

alerter ou faire alerter dans l'ordre ci-après, ou simultanément, par le standard téléphonique du Casino ou, à défaut, par tout autre moyen:

- Le Service des pompiers de la Ville (Commissaire de Police - téléphone 62.85 Mairie)

en indiquant exactement l'emplacement du foyer d'incendie.

- M. CAVILLON, Gérant des Immeubles, rez-de-chaussée du Casino,

- le Chef du Détachement du Calvados, Service du Budget,

- le Chef du Détachement du Service dans lequel s'est déclaré l'incendie,

- l'agent de garde à la porte principale du Casino,

- le Chef de District principal - Voie et Bâtiments en gare de Trouville-Deauville.

d/ Le Chef du Service ou son remplaçant ou à défaut l'agent du Service le plus élevé en grade présent prend la direction des opérations de défense jusqu'à l'arrivée du Chef de l'équipe de secours.

FEU DONT LE DEVELOPPEMENT EST INQUIETANT :

En plus des mesures énumérées ci-dessus :

d/ Les Chefs de Service (ou les agents les plus élevés en grade) dont les locaux sont incendiés ou directement menacés font de leur propre initiative et sans attendre aucun ordre:

- évacuer ces locaux en évitant tout désordre et panique (voir ci-après)
- prendre toutes dispositions pour éviter les courants d'air, notamment en faisant fermer les fenêtres, excepté celles prévues pour l'évacuation du personnel,
- secourir, dans la mesure du possible, les personnes en danger,
- évacuer les matières transportables en commençant par celles qui ont le plus de valeur.

e/ Si l'incendie éclate pendant le jour, c'est-à-dire quand la lumière électrique n'est pas nécessaire, l'électricien ou un des agents désignés de l'équipe de secours, manœuvre l'interrupteur général du tableau du Casino pour couper le courant électrique, dès qu'il apprend l'existence d'un foyer d'incendie.

f/ Si le feu éclate après la chute du jour, le courant n'est coupé qu'après évacuation du Casino par tout le personnel.

EVACUATION DES LOCAUX

1°- Règles générales

a/ L'évacuation des locaux se fait toujours sous la direction et la responsabilité des agents gradés présents

(Chefs de bureau, s/ chefs de bureau, chefs de groupe), et dans l'ordre ci-après :

FEMMES

MUTILES DE TOUT GRADE

HOMMES VALIDES

GRADES NON MUTILES

b/ Tout le personnel travaillant au rez-de-chaussée, à l'exception des agents du Service du Contentieux sort obligatoirement par les portes et fenêtres des locaux dans lesquels il travaille.

Les portes principales du Casino sont réservées aux agents des bureaux du premier étage désignés par la consigne d'évacuation du Contrôle des Recettes et aux agents du Service du Contentieux.

c/ Les agents qui, au moment où l'évacuation est ordonnée, se trouvent dans un bureau autre que le leur, sortent avec les agents du bureau dans lequel ils se trouvent.

d/ Il est formellement interdit à tous les agents autres que ceux de l'équipe de secours qui se trouvent accidentellement au rez-de-chaussée de monter ou de remonter au premier étage pour quelque motif que ce soit, après que l'évacuation est commencée. Les agents chargés d'assurer l'ordre doivent être intransigeants sur ce point.

e/ Aucun agent ne doit rentrer au Casino quand l'évacuation est commencée, à l'exception des agents de l'équipe de secours.

f/ Immédiatement après l'évacuation, chaque chef de détachement ou son remplaçant fait procéder à l'appel des agents de son Service au point de ralliement et en rend compte au Chef du détachement du Calvados.

g/ Sauf danger immédiat et proche, les téléphonistes ne quittent leur poste que lorsque l'évacuation est terminée.

2°- Consignes particulières d'évacuation

Une consigne particulière réglera l'évacuation des salles occupées par chaque Service.

DESIGNATION DU PERSONNEL EN CAS
D'INCENDIE ET D'ALERTE



1°- Agent du Contentieux pour l'équipe de secours:

FONTAINE, Brigadier et, à défaut, BISCHOFF, Garçon de B^u

4

11°- Equipe d'évacuation:

Salle N°1 :

MM. HERCE, Chef de Bureau Ppal

— GARANCHER, Chef de Bureau

— POULAIN, Inspecteur

— DOHIS, Contr. Tech. Ppal, suppléant.

Salle N°2 :

— MM. MOTHIRON, Chef de Bureau Ppal

— SOLT, Inspecteur

RIGAUX, Chef de Bureau

— CLAISSE, Inspecteur, suppléant.

S.N.C.F.

SERVICES REPLIES

Détachement du Calvados

Organisation Générale

CASINO DE TROUVILLE

RESUME DE LA CONSIGNE D'INCENDIE

AFF.

I - MESURES PREVENTIVES

Laisser en tout temps, entièrement dégagés, sans aucun meuble, casier ou paravent, l'accès aux postes d'incendie et extincteurs, et aux portes, couloirs et fenêtres d'évacuation du personnel.

Eloigner des poêles toutes matières inflammables: vieux papiers, chiffons gras, bouteilles ou récipients contenant de l'essence ou un autre liquide inflammable.

Aucune matière inflammable ni aucun objet encombrant ne doit rester dans les couloirs, dans les escaliers, dans le sous-sol et sous le grand escalier.

II - EQUIPE DE SECOURS :

Service	Nom	Grade	Adresse personnelle
Contrôle des Recettes	M. MARTIN (Roger)	Chef de groupe	Hôtel du Louvre, 34, rue de la Mer, Trouville
-d°-	M. BACCON	Employé ppal	118, rue de Pont-l'Evêque, Trouville
Service Commercial	M. TALBÔT	-d°-	8, Impasse St-Jean, Trouville

III - DEVOIRS DE TOUT AGENT QUI DECOUVRE UN FOYER D'INCENDIE:

a) - Faire alerter immédiatement par un collègue le standard téléphonique, le chef de l'équipe de secours et ses deux remplaçants.

b) - Commencer immédiatement lui-même, ou avec l'aide de ses collègues, l'attaque du foyer avec les moyens à sa portée dont il dispose et notamment les extincteurs.

c) - Si, après une minute d'intervention, le foyer n'est pas maîtrisé :

- alerter ou faire alerter, dans l'ordre ci-après, ou simultanément par le standard téléphonique ou, à défaut, par tout autre moyen :

- Les Pompiers de la Ville (Commissariat de Police à la Mairie, téléphone 62-85) en indiquant exactement l'emplacement du foyer,
- M. CAVILLON, Gérant des Immeubles, rez-de-chaussée du Casino,
- M. LASSERRE, Chef du Détachement du Calvados,
- Le Chef de Détachement du Service dans lequel s'est déclaré l'incendie,
- L'agent de garde à la Porte du Casino,
- M. SAUNIE, Chef de District principal, Voie et Bâtiments, Gare de Trouville-Deauville,
- Enfin, prendre toute disposition pour éviter les courants d'air en faisant fermer les fenêtres (excepté celles prévues pour l'évacuation du personnel), et secourir dans la mesure du possible les personnes en danger.

IV - EVACUATION DES LOCAUX

a) - L'évacuation est ordonnée par les Chefs de Service. Elle se fait sous la responsabilité des agents gradés présents et dans l'ordre ci-après :

FEMMES

MUTILÉS DE TOUT GRADE

HOMMES VALIDES

GRADES NON MUTILÉS.

b) - Eviter tout désordre et panique - ne pousser aucun cri et suivre rigoureusement les indications de la consigne d'évacuation particulière au Service. Obéir aux recommandations des agents préposés au service d'ordre.

c) - Se rendre immédiatement au lieu de rassemblement du Service.

d) - Il est interdit aux agents (autres que ceux de l'équipe de secours) de rentrer dans le Casino ou de remonter au 1er étage après que l'évacuation est ordonnée.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,

LASSERRE.

S.N.C.F.

Trouville, le 27 mars 1940

SERVICES REPLIES

COL.

Détachement du Calvados

DEL.

Organisation Générale

G. Bur.

NOTE DE SERVICE N° 19

(Annule et remplace la Note du 23 janvier 1940)

CENTRE DE TROUVILLE-DEAUVILLE

CASINO DE TROUVILLE

Garde de jour à la porte principale

I - JOURS DE TRAVAIL AU CENTRE DE TROUVILLE-DEAUVILLE -

- a) La garde à la porte principale du Casino est assurée, chaque jour de travail, suivant un roulement, par un même agent du personnel de service de 8 h. à 12 h.30 et de 14 h.30 à 20 h. Une liste des tours de garde est publiée tous les quinze jours.
- b) Entre 12 h.30 et 14 h.30, la garde est assurée par l'agent qui doit prendre la garde, à la porte, le lendemain matin.
- c) En cas d'absence (congé, maladie) de l'agent qui doit prendre la garde, celui-ci est remplacé automatiquement par l'agent qui le suit immédiatement dans la liste de garde. Mais dès sa rentrée, le garçon de bureau qui n'a pas pris la garde à son tour de liste doit se présenter au Brigadier-Chef KUNTZ - Poste Central courrier du Casino - qui lui fait prendre la garde hors tour, dès que possible, de manière à rétablir l'ordre de la liste des tours de garde. Toutefois, cette prescription n'est pas appliquée si l'absence dépasse dix jours.

Chaque agent de garde doit s'assurer, dans la matinée, que celui qui est prévu pour la garde du lendemain est présent. Dans la négative, il prévient aussitôt le suivant de la liste. En cas de difficulté, il en réfère au Brigadier-Chef KUNTZ, - poste central courrier, - qui a qualité pour désigner l'agent qui doit prendre la garde.

.....

II - JOURS DE REPOS HEBDOMADAIRE AU CENTRE DE TROUVILLE -

Les jours de repos hebdomadaire (dimanches et mardis), la garde de jour à la porte principale du Casino est assurée par les soins de la Section d'Organisation Générale.

L'homme de garde doit :

1° - faire signer sur le livre de garde tout agent qui demande à entrer dans le Casino et se faire présenter sa carte d'identité d'agent de la S.N.C.F.

2° - interdire l'entrée du Casino à toute personne qui ne présente pas une carte d'identité d'agent de la S.N.C.F.

3° - remettre les lettres aux agents qui viennent les réclamer et replacer, en fin de journée, dans les cases du Poste courrier les lettres non réclamées.

III - MESURES D'ORDRE -

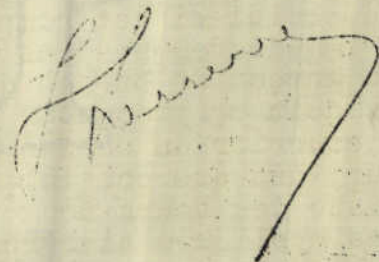
a) La présente Note entre en vigueur à partir du mardi 16 avril 1940.

b) Elle doit être remise à tous les agents désignés pour prendre la garde à la porte principale du Casino.

c) Le Gérant des immeubles est chargé de surveiller l'application de la présente Note de Service.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,

120 ex.
2 Lisieux
2 Houlgate
4 Nord
1 tous garçons
de bureau



SERVICES REPLIES

AFF.
COL.

Détachement du Calvados

Organisation Générale

C O N S I G N E

Casino de Trouville

Mesures d'ordre et de sécurité à l'occasion des représentations et des répétitions dans le théâtre du Casino.

I - REPRESENTATIONSMESURES D'ORDRE - Pendant les représentations :

1° - Le veilleur de nuit doit se tenir en permanence à la place de l'agent de garde à la porte principale du Casino. Il fait une ronde générale dans le Casino immédiatement après la fin de la représentation.

2° - La porte du Standard téléphonique et celles des bureaux ouvrant sur le hall (Cinéma, Dancing, Contentieux) doivent être fermées à clef.

3° - Des barrières mobiles doivent être installées pour interdire :

- a) de monter au 1er étage par le grand escalier de bois,
- b) de pénétrer dans les archives du CONTENTIEUX,
- c) d'aller dans le fond du hall, au delà de la porte d'entrée du théâtre.

4° - Il est interdit aux musiciens de pénétrer sur le plateau du théâtre.

5° - L'électricien de service coupe le courant électrique, par la manoeuvre de l'interrupteur général, immédiatement après la représentation.

MESURES DE SECURITE - Une équipe composée de volontaires et de préférence d'agents faisant partie de l'équipe des pompiers du Casino (porteurs d'un brassard S.N.C.F.) doit :

- a) faire respecter strictement l'interdiction absolue de fumer, non seulement à l'intérieur du théâtre, mais à l'intérieur du Casino. Des affiches, rappelant cette interdiction, doivent être placées en nombre suffisant dans les galeries et la

salle du théâtre et dans le hall. L'interdiction sera rappelée par un acteur au début de chaque spectacle.

b) Se tenir prête à guider les spectateurs vers les sorties normales et de secours:

En cas d'incendie, les spectateurs du 1er étage et les musiciens doivent sortir par la porte de secours "côté Touques"; ceux du parterre et des loges de parterre par la porte principale du théâtre ouvrant sur le hall du Casino.

II - REPETITIONS

MESURES D'ORDRE - a) Toutes les personnes participant ou assistant à la répétition doivent entrer exclusivement par la porte "côté Touques".

b) - Les portes faisant communiquer le théâtre et le Casino doivent être fermées à clef pendant les répétitions.

c) - L'électricien de service coupe le courant par la manœuvre de l'interrupteur général immédiatement après la fin des répétitions.

MESURES DE SECURITE - a) Interdiction absolue de fumer pendant les répétitions.

b) - L'organisateur de la répétition est responsable de l'application rigoureuse des mesures ci-dessus.

EXECUTION DE LA PRESENTE CONSIGNE - Le Gérant des Immeubles est chargé de veiller à l'application de la présente consigne.

Un exemplaire de la présente consigne est à remettre au veilleur de nuit.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU GALVADOS,



S.N.C.F.

Le 21 mai 1940

SERVICES REPLIES

Détachement du Calvados

Organisation Générale

Centre de TROUVILLE-DEAUVILLE

NOTE DE SERVICE N° 20

CONSIGNE EN CAS D'ALERTE A TROUVILLE

Les prescriptions faisant l'objet des numéros 1 et 2 de la Note de Service n° 13 en date du 31 octobre 1939 sont remplacées provisoirement par les suivantes :

1° - L'ALERTE A LIEU PENDANT LES HEURES DE SERVICE :

Toutes les portes, y compris celles de secours, sont mises immédiatement en position d'ouverture par les agents préposés à cette manœuvre : agents de garde aux entrées normales du Casino, agents spécialement désignés, en ce qui concerne les portes de secours.

Les agents composant l'équipe d'évacuation gagnent le poste assigné à chacun d'eux et veillent à ce que l'évacuation se fasse en bon ordre.

Les agents évacuent le Casino et se rendent :

a) ceux dont la résidence est à moins d'un kilomètre du Casino, à leur résidence.

b) les autres dans les cinq hôtels désignés ci-après : (1)

1°) agents du Contrôle des Recettes : Hôtels Bellevue, Holder et Paris. Dès la réception de la présente Note, le Chef de ce Service fera connaître à chaque agent intéressé dans lequel de ces hôtels il aura à se rendre.

(1) - Les chefs de ces cinq hôtels sont à leur hôtel dès le commencement de l'alerte.

2°) agents du Service Commercial et du Secrétariat Général
Hôtel du Louvre

3°) agents du Service du Contentieux et du Service du Budget
Hôtel Angleterre Royal

Les agents dont les bureaux sont installés hors du Casino restent à leur poste.

Avant de quitter sa place, chaque agent met sur la table sa chaise et celle de ses voisins absents. Dans chaque bureau, les Chefs de bureau ou faisant fonction, sortent les derniers.

L'agent de garde à l'entrée principale du Casino reste à son poste et est chargé d'assurer l'ordre aux portes principales; il manoeuvre l'interrupteur général qui coupe le courant électrique immédiatement après la fin de l'évacuation.

Le brigadier-chef KUNTZ ou, en son absence, le garçon du Contentieux le plus élevé en grade seconde l'agent de garde dans l'ouverture des portes et dans le maintien de l'ordre à ces portes.

Il est expressément recommandé d'aller vite, mais sans courir, et de conserver le plus grand calme, en évitant tout désordre, tout cri et toute bousculade.

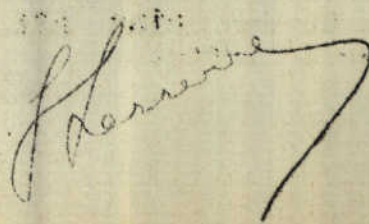
Il est formellement interdit de stationner dans les rues, sur la plage et surtout à l'entrée du Casino.

Il est également interdit aux agents (autres que ceux de l'équipe d'évacuation ou de l'équipe de secours) de rentrer dans le Casino ou de remonter au 1er étage pendant l'alerte.

Sauf danger immédiat, au moins un des téléphonistes reste à son poste.

Les autres dispositions de la Note précitée relatives aux alertes survenant en dehors des heures de service, aux Mesures d'ordre et aux Consignes particulières, sont intégralement maintenues.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,



S.N.C.F.

Trouville, le 23 mai 1940

SERVICES REPLIES

Détachement du Calvadôs

Organisation Générale

Monsieur le Chef du Service du CONTENTIEUX.

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître d'urgence la liste nominative des agents composant l'équipe d'évacuation de votre Service chargés d'assurer l'ordre dans les couloirs, escaliers et passages, en cas d'évacuation du Casino.

Il est entendu que l'équipe d'évacuation est la même pour le cas d'incendie et pour les alertes.



P. LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,

l'Inspecteur Principal
chargé de l'Organisation Générale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Evans".

24 Mai

Secrétariat

Monsieur l'Inspecteur Principal
chargé de l'Organisation Générale du
Détachement du Calvados

Suite à votre lettre du 24 mai 1940, je vous indique
ci-dessous la liste nominative des agents composant l'équipe
d'évacuation du Contentieux.

1^{ère} Salle

M.M. HERCÉ, Chef de bureau principal
GARANCHER, Chef de bureau
POULAIN, Inspecteur
DOHIS, Contrôleur technique p^{pal}, suppléant

2^{ème} Salle

M.M. SOLT, Inspecteur divisionnaire
CHAMPAGNE, Sous-Inspecteur
WILLINGER, Sous-chef de bureau 1^{re} cl.
BINOCHÉ, Contrôleur technique p^{pal}, suppléant.

LE ⁷/CHEF DU CONTENTIEUX,

Signé: Leuknac

24 Mai

0

Secrétariat

Monsieur l'Inspecteur Principal
chargé de l'Organisation Générale du
Détachement du Calvados

Suite à votre lettre du 24 mai 1940, je vous indique
ci-dessous la liste nominative des agents composant l'équipe
d'évacuation du Contentieux.

1^{ère} Salle

M.M. HERCE, Chef de bureau principal
GARANCHER, Chef de bureau
POULAIN, Inspecteur
DOHIS, Contrôleur technique p^{pal}, suppléant

2^{ème} Salle

M.M. SOLT, Inspecteur divisionnaire
CHAMPAGNE, Sous-Inspecteur
WILLINGER, Sous-chef de bureau 1^{re} cl.
BINOCHÉ, Contrôleur technique p^{pal}, suppléant.

LE CHIEF DU CONTENTIEUX,

Signé: Lenclos

S.N.C.F.

SERVICES REPLIES

Détachement du Calvados

Organisation Générale

Trouville, le 30 mai 1940

AVIS AU PERSONNEL N° 17
(2ème tirage)

EXERCICE D'EVACUATION DU CASINO DE TROUVILLE

Tous les jeudis, la sortie du personnel à 18 h.15 se fera par les issues prévues en cas d'alerte ou d'incendie dans le Casino. Les agents de l'équipe d'évacuation seront à leur poste pour assurer le bon ordre.

Les Chefs de Service régleront leur montre sur celle du standard téléphonique de manière que la sortie commence partout à 18 h.15 exactement.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,



S.N.C.F.

SERVICES REPLIES

Détachement du Calvados

Organisation Générale

Trouville, le 7 juin 1940

17. de 24 univ

AVIS AU PERSONNEL

Des séances de vaccination contre la variole ont lieu au Cabinet Médical du Casino de Trouville.

Il est rappelé aux agents qui ne se sont pas encore présentés que cette vaccination est obligatoire.

Le Docteur sera à la disposition des retardataires aujourd'hui, 7 juin, à 16 h. 45.

LE CHEF DU DETACHEMENT DU CALVADOS,

LASSERRE.